

CAHIER DES CHARGES

ORGANISATION

DES DEMI- FINALES

DES COUPES

DE LA LOIRE SENIORS

Sommaire

- OBJECTIFS DU CAHIER DES CHARGES page 2
- CONDITIONS D'OBTENTION DE L'EVENEMENT page 3
- LES OBLIGATIONS DU CLUB ORGANISATEURpage 4
- QUESTIONNAIRE CLUBpage 5

- **Objectifs du cahier des charges**

Le cahier des charges (CDC) du District de la Loire a pour objectif principal de décrire :

- Les acteurs
- Les besoins en infrastructure
- Les matériels
- Les moyens humains
- Les actions nécessaires

Il définit le cadre et le planning général de l'événement, ainsi que son déroulement, tant au plan du timing détaillé des acteurs que des actions qu'ils doivent réaliser.

Le cahier des charges du District de la Loire est destiné aux clubs souhaitant organiser une ½ finale de la Coupe de la Loire seniors.

- **Conditions d'obtention de l'événement**

Les infrastructures et le matériel obligatoires :

Le club organisateur doit justifier d'un terrain clos, soit en gazon, soit synthétique, jouté par une aire d'échauffement. Ceux-ci doivent être en EXCELLENT état.

Le stade dédié à la demi-finale doit être homologué par le District (catégorie 5).

Le complexe sportif et les terrains doivent être proches d'un parking susceptible d'accueillir les spectateurs dans les meilleures conditions. Un nombre de places doit être réservé pour les membres du District, les clubs finalistes et les personnalités.

Le complexe sportif doit être doté de 3 vestiaires aux normes, immédiatement à proximité du stade de la demi-finale dont :

- un vestiaire d'espace convenable pour les arbitres,
- deux vestiaires avec une salle de douche séparée pour chacune des équipes demi-finalistes.

Le complexe devra, le jour de la demi-finale, être équipé d'une sonorisation et d'un micro HF. L'animation sera assurée par une personne validée par le District (speaker), avec la mise à disposition d'un podium de 10 m² (environ), au cas où l'installation de la sonorisation ne puisse se faire dans la tribune.

Le club organisateur doit mettre à disposition deux bancs de touche couverts pour chacune des deux équipes demi-finalistes et un banc de touche pour les délégués du terrain.

• Les obligations du club organisateur

Buvette :

Mise à disposition d'une ou plusieurs buvette(s) organisée(s) et gérée(s) par le club.

Mise à disposition de boissons à chaque équipe et aux arbitres (1 pack d'eau par équipe).

Prise en charge des collations d'après-match pour les équipes présentes, ainsi qu'aux arbitres et délégués.

Accès :

Il faut prévoir un seul accès au complexe ; s'il existe d'autres accès, ils devront tous être fermés pendant la manifestation. Un accès sécurisé, sous la responsabilité du club organisateur, doit être prévu pour la sécurité (Police/Pompiers).

Billetterie

- Le District de La Loire mettra à disposition les personnes nécessaires pour gérer les entrées dont la recette revient au District.
- Le District de La Loire attribuera 20 invitations pour le club organisateur, ainsi que, 20 invitations pour chaque club qualifié pour cette compétition.

Délégués :

Le club recevant ou organisateur, devra désigner deux délégués avec brassard qui se tiendront entre la main courante et l'aire de jeu, près des arbitres assistants. Leur nom, prénom et adresse devront figurer sur la feuille de match. En cas de nécessité, l'arbitre ou le délégué officiel peut demander au club organisateur d'augmenter le nombre de délégués avec brassard.

Vestiaires :

Mise à disposition d'une personne qui assurera en permanence l'ouverture, la fermeture (par clefs) et le contrôle de l'accès aux vestiaires, aux seuls joueurs, arbitres et officiels.

Communication :

Le club organisateur, avec l'accord du District, peut utiliser tous les supports qu'il souhaite pour ses partenaires et sponsors. Toutefois, il ne pourra pas communiquer, le jour de la demi-finale, pour un partenaire financier autre que le CREDIT AGRICOLE, partenaire officiel des Coupes du District.

Les journalistes-photographes présents devront obligatoirement porter une chasuble les identifiant, fournie par le club organisateur.

Le Club Organisateur

Lu et approuvé

Le District

- **Questionnaire CLUB**

CRITERES	OUI/NON
TERRAIN HOMOLOGUE - SYNTHETIQUE	
TERRAIN D'ECHAUFFEMENT - SYNTHETIQUE	
TERRAIN HOMOLOGUE - PELOUSE	
TERRAIN D'ECHAUFFEMENT - PELOUSE	
PARKING	
DEUX VESTIAIRES JOUEURS	
UN VESTIAIRE ARBITRE	
UNE SONORISATION	
UN BANC DE TOUCHE DELEGUES	
UNE OU PLUSIEURS BUVETTE(S)	
COCKTAIL POUR OFFICIELS	
COLLATION D'APRES-MATCH POUR ACTEURS DE LA DEMI-FINALE	
RESSOURCES	NOM
RESPONSABLE DES VESTIAIRES	
DELEGUES AU TERRAIN	